



20 novembre 2004 : Journée internationale des droits de l'enfant

Les « enfants sans noms » : Chaque année, 40 millions de sans papiers...

*« Tout enfant doit être déclaré dès sa naissance et a droit à un nom et à une nationalité. » Dixit l'article 7 de la Convention des droits de l'enfant. **Chaque année pourtant, 40 millions d'enfants ne sont pas déclarés à la naissance.***

Ils vivent, ou survivent, sont très souvent exploités et pourtant, officiellement, n'existent pas. Ce sont les enfants non-déclarés à la naissance. Même si, par définition, leur nombre exact reste difficile à évaluer, ils sont chaque année au moins **une quarantaine de millions** à venir au monde sans figurer sur le moindre document officiel. Or, bien plus qu'un défaut de formulaire, cette absence de reconnaissance légale scelle le destin de tout un peuple, celui des « **enfants - fantômes** » qui représentent **le tiers des naissances autour de la planète**, essentiellement en Asie mais aussi en Afrique, Europe de l'Est et Amérique Latine. Dans cette seule zone, sur six pays étudiés par l'IACI et Plan¹, plus de 200 000 enfants sont privés chaque année de leur droit à une identité. Et la liste n'est pas exhaustive...

Travail forcé, prostitution... des proies faciles

Une misère qui ne peut crier son nom. Et pour cause... **Sans-papiers sur leur propre terre, ces enfants non-déclarés à la naissance sont des proies toutes désignées pour les formes d'exploitation les plus odieuses : le travail forcé, quand ce n'est pas la prostitution des mineurs happés par des réseaux criminels.** Ce dernier fléau touche notamment le Népal où des fillettes sont « achetées » à leurs parents, avant d'être baladées de machines à coudre en maisons d'abattage, vers l'Inde en particulier.

Invisibilité sociale

Autres conséquences, soulignées par Jean-Claude Fortot, directeur de la communication et des programmes de Plan France : « les **difficultés d'accès à l'éducation et aux campagnes de vaccination.** Sans compter le vivier que ces malheureux constituent pour les recruteurs d'enfants- soldats.» Devenus adultes, ces oubliés subiront de nouvelles formes **d'exclusion** : pas de droit de vote, impossibilité de récupérer un simple mandat postal, interdiction de circuler (essayez de prendre l'avion sans pièce d'identité !), d'accéder à certains emplois, de bénéficier d'aides gouvernementales ou judiciaires. Et Jean-Claude

¹ Etude réalisée en mars 2002 au Salvador, en Haïti, au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et en République Dominicaine par l'Institut inter-américain de l'enfant (IACI) et Plan.

Fortot d'ajouter que « des parents, eux-mêmes non-déclarés à la naissance, en feront de même avec leurs enfants », transmettant ainsi pour tout héritage un lourd fardeau à leur descendance. Bref, les effets induits par cette humiliante invisibilité sociale engendrent une sombre ribambelle de misères au sein même de l'extrême pauvreté, et accouchent d'un lot d'exclus parmi les exclus.

Les racines du mal

Elles sont nombreuses, bien trop nombreuses. Sans doute l'ignorance, doublée parfois d'une certaine apathie des parents... Mais la responsabilité en incombe, au moins tout autant, à **l'éloignement des centres administratifs**. Ceux-ci, non seulement difficiles d'accès, ne facilitent en rien des démarches complexes pour des minorités ethniques déjà en proie aux barrières linguistiques et à l'analphabétisme, sans pour autant conclure que ce problème se rencontre uniquement en zone rurale. Autre obstacle à l'inscription à l'état civil: **des taxes trop lourdes** prélevées par les autorités locales pour chaque enregistrement de naissance. Ajoutons à ces infernales arcanes, compliquées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles, l'effet rédhibitoire des fortes amendes infligées dans les cas de régularisation tardive. **Dès lors, le piège semble définitivement se refermer sur les otages d'un monde parallèle...**

« Enfant recherche identité... »

Partant du principe que la fatalité n'existe pas, Plan s'est, depuis longtemps, attaché à restituer aux enfants du monde **ce droit fondamental qu'est l'identité**. Une idée simple, servie par des actions concrètes adaptées aux réalités locales. Outre le parrainage d'enfants, qui finance les programmes de développement de Plan depuis 1937, les missions clés de l'association consistent à :

- **supprimer les amendes** pour les retards d'enregistrement des naissances
- **inciter les autorités à ne plus tarifer les inscriptions à l'état civil**
- **améliorer et simplifier l'accès aux centres administratifs**, voire même éditer des documents d'information, des formulaires d'inscription, et mettre à disposition du matériel d'archivage
- **favoriser les inscriptions grâce à des caravanes mobiles** qui se déplacent dans les villages
- **sensibiliser populations et administrations** à ce problème en organisant des opérations pour promouvoir « la déclaration » (caravanes juridiques et éducatives, séances de théâtre, réunions de villages et autres campagnes d'information, y compris par le biais de la FM)
- **multiplier les partenariats** avec les chefferies ou associations locales (création de comités villageois d'enregistrement des naissances) et avec les Nations-Unies, pour une approche plus globale
- **prévenir les populations des dangers de l'exploitation sexuelle ou par le travail**
- **aider les victimes et favoriser leur réinsertion**
- **offrir des alternatives professionnelles et économiques** aux plus vulnérables

En résumé, si elles restent complexes à mettre en œuvre, ces missions se sont soldées jusqu'ici par **de nombreux succès, liés à une aide au développement communautaire « au ras du sol » centrée sur l'enfant**. Un espoir non négligeable, un véritable encouragement à poursuivre le combat sur le terrain.

Informations presse

Plan France : Jean-Claude Fortot : 01 44 89 90 92 - jcfortot@planfrance.org

Ketchum : Saliha Idir : 01 53 32 55 69 – saliha.idir@ketchum.fr

Jean-Claude Roux : 01 53 32 55 72 – jean-claude.roux@ketchum.fr

Bénin : non aux sans noms

Si Paul Fagnon devait brandir un étendard, ce serait bien celui de la cause des enfants. Responsable de Plan au Bénin, **Paul sait qu'ils sont légion à naître chaque année dans ce pays sans bénéficier de la moindre déclaration officielle.** Mais, paradoxe ou pas, il faudrait tout d'abord évaluer le nombre de ces petits êtres déjà invisibles. « Nous sommes en train de réfléchir, explique Paul, à la mise en œuvre d'une étude nationale menée en collaboration avec l'administration. Car, pour l'heure, nous ne disposons d'aucune donnée fiable, même si nous savons que le phénomène revêt une ampleur certaine. Mais pour ce faire, nous recherchons une subvention. Le résultat sera déterminant car il nous permettra d'adapter au mieux nos projets à une situation réelle. »

Bien qu'en principe la déclaration d'un enfant est automatiquement effectuée à sa naissance, « beaucoup de facteurs » viennent, dans la pratique, enrayer ce mécanisme. « On peut citer, entre autres, **l'ignorance des textes concernant l'état civil**, précise Paul Fagnon. Une méconnaissance de la procédure qui peut toucher tout autant les parents que les autorités locales, en particulier lorsqu'il s'agit de naissances à domicile ou d'enfants abandonnés. »

Autre facteur, l'argent. « Quand un enfant vient au monde dans un centre de santé, il faut verser environ 500 francs CFA (0,8 euros) pour retirer le "volet de naissance". Or, des parents ne vont pas réclamer ce papier pour ne pas avoir à régler cette somme. De même, des mères n'ayant pas les moyens de payer la prestation médicale assurée pour leur accouchement s'enfuient sans demander ce document, confisqué en attendant le paiement. Mais, si deux mois après l'accouchement, une fiche de naissance n'est pas transmise à la mairie, un jugement supplétif devient nécessaire. Et il coûte 5.000 ou 6.000 francs CFA (entre 8 et 9 euros)... » Autant dire que cette forme de pénalité n'incite guère les « retardataires » à régulariser la situation de leur enfant...

Autres « freins » : « les problèmes organisationnels, matériels et humains pour transmettre les fameuses fiches aux mairies ». Insuffisance de personnel qualifié, problèmes de motivation de moyens ou tout simplement d'archivage : combien de petits Béninois perdent-ils leur droit à une identité dans ce dédale socio- administratif ?

Une certitude, en tout cas : **les conséquences de cette privation de papiers sont nombreuses et graves.** « Il y a des situations vraiment rageantes, se désole Paul. Pour ne citer que cet exemple là, six jeunes ont récemment dû renoncer à passer leur examen, après une scolarité pourtant très honorable. Et tout cela parce qu'ils n'avaient pas d'actes de naissance ! Quant aux adultes dans le même cas, ils sont aujourd'hui dépourvus de carte nationale d'identité, ne peuvent obtenir de passeport ou rencontrent les pires problèmes pour retirer un simple mandat postal. »

Inévitable piège, l'exploitation par le travail. Certains « tuteurs » mal intentionnés font élaborer de « faux papiers pour faire trimer ces jeunes avant l'âge. On les retrouve notamment sur des chantiers, en Afrique, où ces gamins transportent des briques, des brouettes de sable ou de lourds seaux d'eau... » Entre 1994 et début 2001, 3 781 enfants embrigadés dans ce nouvel esclavagisme ont été récupérés aux frontières du Bénin par la Brigade de protection des mineurs. Destination prévue de ces « cargaisons humaines » : le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, etc...

Plan en action

Des fléaux, certes, mais pas une fatalité. **Plutôt une bataille que Plan mène sur le terrain avec une arme clef : la communication.** « Depuis 2001, explique encore Paul, nous avons mis en place un programme complet. Nous organisons des journées de sensibilisation destinées aux agents de santé, matrones et maires. **Deuxième axe** : nous avons confectionné **25.000 fiches de naissance** mises à disposition des agents de santé et **20.000 volets de naissance**, remis aux maires. D'autre part, nous avons offert 45 armoires aux centres de santé et municipalités qui entreposaient jusqu'alors les documents dans des cartons livrés aux insectes et à la poussière ! » En outre, dans le cadre de son programme des Droits de l'Enfant, Plan fera passer l'information par les ondes grâce à 19 messages radiophoniques où les plus petits eux-mêmes prendront la parole. Des jeux concours et des émissions TV sont également prévus pour faire passer le(s) message(s) avec un maximum d'impact.

Sur les chemins de l'identité

Véritable caravane de l'espoir, les « audiences foraines » organisées par Plan au Bénin sont constituées d'équipes mobiles qui, de village en village, apportent la bonne parole. Conseillers de tribunaux, de sous-préfectures et sages écoutent les enfants qui doivent bénéficier de « jugements supplétifs ». « Lors d'une réunion publique, et en présence de deux témoins pouvant attester de la filiation, on remplit un document qui est envoyé à la préfecture et transmis au tribunal, raconte Paul. Le tribunal pourra ensuite statuer sur chaque cas. » A noter, tous les frais sont pris en charge par Plan. Résultat : « **cette démarche nous a permis d'établir des actes de naissance à quelque 1500 enfants, l'an dernier.** Cette année, nous en ferons autant ! Et, chose importante, ces papiers sont remis à leurs bénéficiaires en public, ce qui constitue une occasion idéale pour sensibiliser la population. » Un terreau fertile où nombre d'enfants pourront un jour trouver, ou retrouver, leurs racines...

Népal : non au trafic de fillettes

Le Népal, c'est d'abord une inquiétante équation, résumée ainsi par Krishna Ghimire, responsable de Plan basé à Katmandou : «41% de la population Népalaise est âgée de moins de 18 ans. **Et 40% de ces jeunes n'ont pas été déclarés à la naissance !** »

Conséquence la plus grave de ce dysfonctionnement social : le trafic de fillettes. Celles-ci, bien plus vulnérables lorsqu'elles ne disposent pas d'état civil (ce qui, rappelons-le, est un des droits fondamentaux des enfants), sont des proies faciles, souvent entraînées dans un circuit infernal qui les mène de leur village natal à de sordides bordels indiens.

Un itinéraire vers l'enfer que Jean-Claude Fortot, directeur de la communication et des programmes de Plan France résume ainsi: «Une rabatteuse débarque dans un village, s'y installe et parvient à s'y intégrer parfaitement. Le loup est dans la bergerie et a déjà repéré ses victimes, tout particulièrement des petites filles non déclarées... » Cette VRP du proxénétisme n'a plus qu'à constituer son stock de chair fraîche. Ce qu'elle réussit en promettant à quelques parents un souffle d'espoir dans leur misère quotidienne. « Elle propose aux familles de trouver un emploi pour leurs filles : serveuse ou vendeuse à Katmandou, par exemple. La racoleuse donne de l'argent au père ou à la mère et les assure que leur fillette leur en enverra régulièrement, une fois embauchée... »

Le processus est enclenché, mais rien ne se déroule comme promis. « On les fait travailler dans des ateliers clandestins jusqu'à l'usure avant de leur faire miroiter un meilleur job à Bombay. Elles ont 11 ou 12 ans et finissent dans des maisons de passe. Quand elles auront grandi dans cet univers abject et qu'elles commenceront à revendiquer, elles seront jetées à la rue. Qu'importe, les rabatteuses auront depuis longtemps trouvé la relève... »

Autre scénario : un mafieux arrive dans un village, fait étalage d'une prétendue richesse, se marie à une très jeune fille, donne de l'argent à ses nouveaux « beaux-parents », embarque son épouse en Inde puis revient au village six mois plus tard, assurant que sa femme est décédée. En fait, elle « travaille » dans une maison close.

Pour briser cette spirale de l'exploitation sexuelle, Plan a renoncé à racheter les fillettes aux souteneurs, ce qui aurait eu comme seul effet de constituer une nouvelle manne pour les réseaux d'esclavagistes. **L'ONG privilégie donc la prévention**, comme le confirme Krishna Ghimire : « **Il faut avant tout éduquer les gens.** Nous y travaillons en coordination avec les autorités et les autres organisations non gouvernementales locales, à travers des campagnes médiatiques sensibilisant à la nécessité de l'enregistrement de chaque naissance et aux dangers du trafic de fillettes. De même, nous mettons tout en œuvre pour améliorer les conditions économiques dans les villages ».

Une bonne façon de dissuader les populations de tenter, ailleurs, des aventures trop hasardeuses. Un travail de fond que Plan affine depuis 1996, année de lancement au Népal de son programme pilote de prévention du « child-business ». Le dispositif prévoyait d'aider les victimes à sortir des maisons closes pour ensuite les réhabiliter, d'inciter à la mise en place de textes législatifs, tout en recueillant un maximum de données pour évaluer l'ampleur du problème.

Un autre « plan de Plan » a suivi, il se poursuit actuellement et porte surtout sur la prévention. Objectif N°1: qu'au moins 50% des familles présentes dans les zones couvertes par Plan soient sensibilisées. Le combat continue. La tâche reste énorme. Mais les « parrainages » (51 232 enfants en bénéficient aujourd'hui au Népal) et l'enthousiasme inaltérable d'hommes et de femmes de terrain tels que Krishna ne laissent plus de place au fatalisme.

*Fondatrice du parrainage d'enfants en 1937, Plan aide au développement des communautés défavorisées. L'association agit grâce **au parrainage de 1,3 millions d'enfants répartis dans 45 pays**. En 2004, ce sont 10 millions d'enfants qui bénéficient de plus de 5 000 projets de développement menés dans le monde par Plan International.*

Informations sur le parrainage : N°indigo : 0 825 02 3000 (0,15 euros TTC/mn)